

Montréal, le 3 décembre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre déposée par le Distributeur le 27 novembre 2020 ([Pièce B-0107](#)) dans le dossier mentionné en objet.

Par cette lettre, le Distributeur informe la Régie

*« qu'à la lumière, notamment de l'état d'avancement, il a entrepris une réflexion quant aux meilleurs moyens afin de répondre à la demande et ce, sur la durée du plan. Les résultats de cette réflexion pourraient modifier substantiellement certains aspects de sa stratégie d'approvisionnement. Le Distributeur estime être en mesure de faire part à la Régie de l'état de sa réflexion au courant du mois de février 2021.*

*En effet, à la lumière des événements des derniers mois, le Distributeur n'est pas en mesure d'affirmer, tant que cette réflexion ne sera pas terminée, que ses stratégies afin de répondre à la demande demeurent les plus optimales. »*

La Régie demande aux intervenants de lui transmettre, le cas échéant, leurs commentaires sur cette lettre du Distributeur **d'ici 12h, le 10 décembre 2020**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires **d'ici 12h le 16 décembre 2020**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(s) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml